



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, dûment convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le 14 février 2019 à 20h00, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été transmise à chaque membre du conseil municipal, pour prendre en considération le sujet suivant :

- Conclusion d'une entente relative à une convention d'arbitrage avec la Ville de Plessisville relativement aux ententes intermunicipales en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

Sont présents : Mme Claire T. Vigneault, MM. Rosaire Pellerin, Jeannot Bergeron, Gaétan Gosselin, Bélinda Drolet, Isabelle Labranche formant quorum sous la présidence de M. Alain Dubois, maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

22-02-19 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Claire T. Vigneault et résolu que l'ordre du jour soit adopté et annexé au procès-verbal

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

23-02-19 Conclusion d'une entente relative à une convention d'arbitrage relativement aux ententes intermunicipales en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux

CONSIDÉRANT que la municipalité juge d'intérêt public de convenir de nouvelles ententes avec la Ville de Plessisville relativement à la fourniture d'eau potable et la gestion des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'un projet de convention a été soumis au conseil municipal afin de confier à la Commission municipale du Québec l'arbitrage de ces ententes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature de cette convention, dont un exemplaire est versé aux archives de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Rosaire Pellerin
Appuyé par Mme Isabelle Labranche
Et résolu unanimement :



Que le conseil municipal autorise monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité la convention à intervenir avec la Ville de Plessisville afin de soumettre à un arbitrage devant la Commission municipale du Québec le dossier relatif à la conclusion de nouvelles ententes en matière d'alimentation en eau potable et en matière de gestion des eaux usées, le tout suivant le projet de convention versé aux archives de la Municipalité.

De mandater la firme d'avocat Tremblay Bois Mignault Lemay pour représenter la Municipalité dans le cadre de l'instance d'arbitrage à la Commission municipale du Québec.

De mandater les Services Conseils CGO conseil à titre d'expert pour la Municipalité dans le cadre de cette instance d'arbitrage.

Adopté

...

24-02-19 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu que la séance extraordinaire soit levée à 20 h 03.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

Je, soussignée, Johanne Dubois, directrice générale & secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles suffisants pour les fins auxquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Mme Johanne Dubois,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Alain Dubois, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal

M. Alain Dubois,
Maire

Mme Johanne Dubois,
Secrétaire-Trésorière